



Traité Chévi'it

Michna 2 - Chapitre 5

הטומן את הלוף בשביעית רבי מאיר אומר, לא יפחות
מסאתיים, על גובה שלושה טפחים, וטפח עפר על גביו.
וחכמים אומרים, לא
יפחות מארבעת קבין, על גובה טפח, וטפח עפר על גביו;
וטומנו במקום דריסת האדם.

Si on enterre de l'ail durant la Chémitta, Rabbi Méïr dit : il ne doit pas y avoir moins de 2 Séa, formant une hauteur de 3 Téfa'him et 1 Tefa'h de terre par-dessus. Les Sages disent : il ne doit pas y avoir moins de 4 Kav, formant une hauteur de 1 Tefa'h de terre par-dessus. On l'enfouit à un endroit où on marche.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions